

*Privilège*

Quant à savoir si le premier ministre convoquera un citoyen pour critiquer les observations qu'il a faites à l'égard de cette question des plus importantes et des plus cruciales, je me demande réellement si c'est une instance qu'il convient de présenter pendant la période de questions.

Si tel est le cas, j'espère que la Chambre autorisera la présidence à donner suite à la suggestion qu'elle a faite, c'est-à-dire à examiner les «bleus» pour savoir si cette question est recevable pendant la période de questions. Entre-temps, je ne voudrais pas que le compte rendu indique de quelque façon que le gouvernement s'est associé à ces observations, et que M. John Crispo se fait le porte-parole du gouvernement, voire de la SRC. Il est un citoyen qui exprimait son point de vue, avec lequel je ne suis pas d'accord, si la citation est exacte. Je ne laisse pas entendre qu'elle ne l'est pas, mais parfois, des citations ne reflètent pas toute l'opinion de leurs auteurs.

Néanmoins, ce n'est pas la position du gouvernement ou d'un ministre et si le député a une divergence d'opinions avec M. Crispo, il devrait la régler personnellement avec M. Crispo, qui est un citoyen privé, et non pas un membre du gouvernement ou une personne dont le gouvernement est responsable.

**M. Marcel Prud'homme (Saint-Denis):** Monsieur le Président, permettez-moi d'abord de faire remarquer que M. Crispo n'est pas un citoyen ordinaire. M. Crispo occupe précisément un des postes les plus importants au Canada à l'heure actuelle. La déclaration qu'il a faite est semblable à celle qui a compromis les relations du ministre qui vient de parler avec un autre parti dans sa province.

Quelqu'un à la Chambre devrait au moins se lever et dire ce qu'il pense des opinions de M. Crispo, en public et non pas en privé. Personnellement, je suis insulté et je vous explique pourquoi. Ces déclarations sont inacceptables. Notre pays traverse une crise et cet homme répète exactement ce qui se dit en Alberta. C'est un mot de passe. Je sais que c'est tout à fait ce qui se passe dans l'Ouest canadien, parce que je m'y rends. Ce qu'il a dit, ce sont des mots de passe que saisissent fort bien ceux qui protestent en disant qu'on leur impose le français de force.

La question est évidemment cruciale. Vous-même, monsieur le Président, vous avez prononcé un discours justement pour faire part de votre inquiétude face à l'avenir du Canada. Nous ne pouvons absolument pas tolérer des déclarations incendiaires du genre dont il est question et qui ne font que confirmer certaines opinions.

Contrairement à ce que déclare mon collègue, je n'ai jamais dit que 77 p. 100 des fonctionnaires étaient anglophones, peu importe ce qu'on entend par anglophone. Je n'ai jamais dit non plus combien d'unilingues francophones étaient compris dans les 23 p. 100 qui restent. Je pourrais traverser le pays en disant:

[Français]

...en français, et dire: Il n'y a pas un seul unilingue qui parle français dans la hiérarchie fédérale. Il n'y en a pas un, parce que. . .

[Traduction]

...nous savons qu'il n'y en a pas. Je propose très sérieusement que vous réfléchissiez froidement à tout cela selon votre habitude et que vous nous fassiez connaître votre réponse plus tard, car la Chambre a besoin de le savoir. Il nous faut une réponse, sinon nous pourrions revenir à la charge pendant des heures et demander combien il y en avait, quelle serait la proportion parmi les employés à Agriculture Canada, à l'Énergie. Si le commissaire aux langues officielles parle de 75 p. 100, il est bien entendu qu'il présente un chiffre désastreux pour les anglophones. Il faut être bilingue pour travailler au bureau du commissaire. Choisir cet exemple équivaut à soulever les passions, qui sont déjà assez présentes de nos jours, et à mon avis, ce n'est pas bon pour le Canada.

Par conséquent, je crois que quelqu'un quelque part a vraiment posé cette question et vous devez, puisque vous êtes l'autorité à la Chambre, nous dire quelle règle nous devons employer, car nous aimerions savoir qui livrera ce message. Nous aimerions être assurés que ce ne sera pas fait en catimini en disant: «Petit malfaisant, vous n'auriez pas dû dire une chose semblable; j'espère que vous réfléchirez la prochaine fois». Nous ne nous contenterons pas d'une telle façon de faire. Je ne m'en contenterai pas.

**M. David Dingwall (Cap-Breton—Richmond-Est):** Monsieur le Président, pendant que vous réfléchissez à la question de privilège posée par mon collègue, et je ne manquerai pas de vérifier le compte rendu et de l'éplucher, j'aimerais dire à l'appui des points qui ont été soulevés que le leader du gouvernement à la Chambre a fait allusion au fait que les commentaires de la personne en question étaient ceux d'un simple citoyen.

L'intéressé n'est pas qu'un simple citoyen, il est beaucoup plus que ça. Il occupe un poste important au sein d'une société d'Etat, et pas la moindre. Il détient des responsabilités de nature administrative mais aussi, j'aimerais le faire remarquer à la présidence, quasiment juridique au conseil d'administration de Radio-Canada. Je pense que. . .